

A2S

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 Euros

Siège social : 6 Rue des Pensées 95190 GOUSSAINVILLE

Siret : en cours d'immatriculation

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT (SAS)

EN COURS DE CONSTITUTION

Les soussignés :

Monsieur KONE AMARA,

Né le **10/11/1994** à ABOBO (CÔTE D'IVOIRE), de nationalité FRANCAISE, demeurant au 14 Allée des Jardinières 86000 POITIERS.

Monsieur BAMBA SOUMAILA,

Né le **26/05/1973** à ADJAME (CÔTE D'IVOIRE), de nationalité IVOIRIENNE demeurant au 6 Rue des Pensées 95190 GOUSSAINVILLE

Ci- après dénommé " Les actionnaires",

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

AK

BS

I Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

M. KONE AMARA demeurant au 14 Allée des Jardinières 86000 POITIERS pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts.

III Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

Fait à GOUSSAINVILLE

Le 10.5.2026

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature des actionnaires

1

KONE AMARA

"lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Président"

"lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de président"



BAMBA SOUMAILA

"lu et approuvé"

lu et approuvé



AK

BS